

**De: "Service ✓ Gouv FR" <service@service-just.fr>**

**À: "Service ✓ Gouv FR" <service@service-just.fr>**

**Envoyé: Samedi 25 Septembre 2021 09:06:13**

**Objet: Protection des mineurs**

**Consultez le PDF pour en savoir plus.**

**>**

**Protection des mineurs**

**Obligation de donner une suite à cet e-mail dans votre intérêt.**



**Police Fédérale**

**Création 1er juillet 1999**

**Siège Eisenhowerlaan 73 Drapeau :**

**Pays-Bas La Haye**

**Coordonnées 52° 05' 34" N, 4° 16' 53" E**

**Employés 1065 (décembre 2016)<sup>1</sup>**

**Budget annuel € 116.4million (2017)<sup>2</sup>**

**Ministre responsable Drapeau de la Belgique**

**Catherine De Bolle (Directrice) Eisenhowerlaan**

**73 Drapeau : Pays -Bas La Haye**

**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE DIRECTION DE  
PROTECTION DES MINEURS**

A votre attention :

Je suis Mme **Catherine De Bolle** élue au poste de directrice d'Europol, commissaire divisionnaire, chef de la brigade de protection des mineurs (BPM), je vous contacte peu après une saisie informatique de la Cyber infiltration (autorisée, notamment en matière de pédopornographie, pédophilie, Cyber pornographie, exhibitionniste, trafic sexuel depuis 2009) pour vous informer que vous faites l'objet de plusieurs poursuites judiciaires en vigueur.

- La pédopornographie
- La pédophilie
- La Cyber pornographie
- Le trafic sexuel

Pour votre information, La loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant aggrave les peines lorsque les propositions, les agressions sexuelles ou les viols ont pu être commis en recourant à internet et vous avez commis les infractions après avoir été ciblé sur internet (site d'annonce), puis pendant des échanges Mails (Messagerie Instantanée) avec plusieurs mineurs, les photos dénudées de vous que vous envoyez aux mineurs ont été enregistrés par notre cyber gendarme et constituent les preuves de vos infractions.

Vous êtes prié de vous faire entendre par mail en nous écrivant vos justifications pour qu'elles soient mises en examen et vérifiées afin d'évaluer les sanctions, cela dans un délai strict de 24 heures. Passé ce délai nous nous verrons dans l'obligation de transmettre notre rapport à **Mme LAURE BECUAU**, procureur au tribunal de grande instance de Créteil et spécialiste de cybercriminalité pour établir un mandat d'arrêt à votre encontre, le transmettre à la Gendarmerie la plus proche de votre lieu de résidence pour votre arrestation et vous fichier comme délinquant sexuel, transmettre votre dossier à plusieurs chaînes de télévision nationale d'information pour une diffusion ou votre famille, vos proches et toute la France entière verront ce que vous faites devant votre ordinateur.

**PS :** Pour toutes informations écrivez à cette adresse : [cdb1970@cyberservices.com](mailto:cdb1970@cyberservices.com)  
[cath2bolle70@gmail.com](mailto:cath2bolle70@gmail.com)

Maintenant vous êtes prévenu, Cordialement.  
Madame Catherine De Bolle,  
Commissaire générale de la police Fédérale, élue au poste de directrice  
D'Europol" la brigade de Protection des mineurs (BPM)

**COMMISSAIRE  
CATHERINE  
DE BOLLE**